ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Masques dans les Ehpad

Question écrite n° 28297

Texte de la question

M. Éric Ciotti interroge M. le ministre des solidarités et de la santé sur le nombre de masques chirurgicaux distribués aux résidents des Ehpad et le nombre de masque FFP2 distribués aux personnels intervenants dans ces structures depuis le 1er mars 2020.

Texte de la réponse

Comme le précise la décision n° 440002 du juge des référés du Conseil d'Etat du 15 avril dernier, la gestion des masques de protection en établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) fait l'objet d'une stratégie visant à répondre aux besoins de l'ensemble de ces établissements à l'échelle nationale. Les personnels et les résidents des EHPAD ont été identifiés comme prioritaires pour se voir délivrer gratuitement des dotations en masque de protection du stock d'Etat. Si le début de l'épidémie a entraîné une tension sur les équipements de protection, les livraisons sont, depuis mars, hebdomadaires pour chacune des régions avec une dotation prévue de 5 masques chirurgicaux par résident et par semaine. L'objectif chiffré est de 500 000 masques chirurgicaux par jour distribués aux EHPAD, la capacité de distribution étant amenée à augmenter grâce à une importation massive depuis l'étranger et à l'encouragement de la production nationale. Au 10 avril 2020, un volume de plus de 2 milliards de masques a été commandé, dont environ trois quarts de masques chirurgicaux. Le quart restant est constitué de masques FFP2 dont le port se justifie en cas de risque d'aérosolisation, notamment lors de la réalisation d'actes invasifs ou de manœuvres sur les voies respiratoires, comme l'a récemment rappelé la Société française d'hygiène hospitalière (avis du 4 mars 2020 relatif aux indications du port des masques chirurgicaux et des appareils de protection respiratoire de type FFP2 pour les professionnels de santé).

Données clés

Auteur : M. Éric Ciotti
Circonscription : Alpes-Maritimes (1re circonscription) - Les Républicains
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 28297
Rubrique : Dépendance
Ministère interrogé : Solidarités et santé
Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 14 avril 2020, page 2779
Réponse publiée au JO le : 11 août 2020, page 5473